

comme les Métis de la Saskatchewan étaient foulés aux pieds par un usurpateur effronté, ça été une bonne action de la part de ceux qui étaient venus se joindre à leur colonie hospitalière, d'embrasser leur cause et de la soutenir, comme ils l'ont fait, nonobstant les peines auxquelles ils se sont exposés.

Mais la Puissance avait mal rempli ses obligations de traité avec les Métis du Manitoba. Un de leurs griefs contre elle était qu'après avoir fait des arrangements avec moi, comme leur homme en tête, la Puissance m'avait expulsé du Parlement plusieurs fois, m'avait banni, et avait par envie et par haine persisté à refuser de reconnaître le choix constitutionnel que le peuple métis faisait de moi, comme son premier représentant.

Le gouvernement d'Ottawa était convenu de ne pas s'installer au Nord-Ouest sans la proclamation d'une amnistie impériale pour y faire disparaître les troubles qu'il avait lui-même suscités. Cette amnistie, il était à même de l'avoir. Il n'avait qu'à la demander. Il s'était engagé formellement à se la procurer. Mais il s'installa au Nord-Ouest au mépris de cet engagement.

CONCLUSION.

Lorsque la Puissance inaugura la constitution de la province du Manitoba, au lieu de laisser le champ libre à tout le monde, et surtout à ceux avec qui elle avait traité, elle émana des warrants d'arrestation contre eux, elle les calomnia, maltraita le peuple auquel elle avait juré la paix, et persécuta les chefs. Il faut qu'elle ait porté loin sa mauvaise foi, puisque le gouverneur Archibald, son lieutenant, dégouté lui-même d'une telle politique, se moqua amèrement de la Puissance en lui disant : " Vous donnez des institutions représentatives, des hustings au peuple. Et vous commettez l'inconséquence d'élever, à côté, des échafauds pour les chefs. Vous semez des chardons, vous ne pouvez pas vous attendre à récolter des figues. Vous ne cueillerez jamais de raisins sur les épines de votre conduite. " Et il s'en alla chez lui dans la Nouvelle Ecosse. Indépendance aussi honorable que rare à trouver !

Les Métis du Manitoba n'ont jamais eu de satisfaction. La Puissance ne les protégeait pas, ne leur donnait pas de justice. Elles les opprimait, et leur ayant rendu leur pays, pour ainsi dire inhabitable, elle leur distribua des terres, traînant les titres et les patentes en longueur, non seulement pour contraindre les gens à vendre leur biens-fonds à moitié prix, à quart de prix, mais même pour les réduire à l'extrémité de tout abandonner.

Dira-t-on, par exemple, que

MONSIEUR MAXIME LÉPINE

n'avait pas le droit de se mêler au mouvement de la Saskatchewan, lui qui avait vu le gouvernement d'Ottawa fouler aux pieds le traité de 1870 ; en dépit de ce traité, condamner à mort son frère Ambroise Didyme Lépine ? Dira-t-on qu'il n'avait pas droit de prêter secours aux Métis du Nord-Ouest, lui qui avait vu la Puissance se moquer du Manitoba et l'offenser, en privant pour toujours de ses droits politiques, un de ses principaux hommes, le même Ambroise Didyme Lépine ; et n'ayant pas eu assez de force publique pour le punir par l'écœuf d'avoir défendu son pays, essayer du moins à se venger en lui ôtant la liberté de voter et de recevoir des votes ? Et cela, au sortir d'une entente en apparence amicale, en profanation de la confiance d'un peuple.

Monsieur Maxime Lépine est au pénitencier pour sept ans. Est-ce un criminel ? Non, c'est un honnête citoyen. Est-ce un rebelle ? Non, c'est un homme ami de l'ordre sociale, un défenseur du droit naturel et du droit positif aussi. C'est un des hommes courageux dont la Saskatchewan et tout le Nord-Ouest honoreront.